



HÔPITAL FONDATION
Adolphe de ROTHSCHILD
LA RÉFÉRENCE TÊTE ET COU



Charte des Achats Responsables

Version novembre 2024

Préambule

La Charte des Achats Responsables de l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild établit les principes essentiels pour garantir des relations commerciales éthiques et durables avec ses fournisseurs de biens et services, ainsi qu'avec ses sous-traitants, en respectant les lois, les règlements en vigueur et les engagements de l'hôpital en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Ces principes démontrent l'engagement de l'Hôpital à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour prévenir et réduire les risques, ainsi que les violations éthiques, environnementales et des droits de l'homme liées à ses activités. L'objectif est d'optimiser les impacts positifs tout au long de ses chaînes de valeur dans le cadre d'une approche d'achats responsables.

Objectifs de la Charte Achats Responsables

La Charte des Achats Responsables de l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild vise à partager les engagements de l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild auprès de ses fournisseurs et sous-traitants, et s'assurer de leur implication dans le développement durable. Une collaboration étroite entre l'Hôpital et ses fournisseurs est cruciale pour atteindre les objectifs communs en matière de responsabilité sociale et environnementale.

L'Hôpital attend ainsi de ses fournisseurs et sous-traitants un strict respect des lois et réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels ils opèrent ou fournissent des services, ainsi qu'un engagement à collaborer avec l'Hôpital pour la mise en œuvre des principes explicités au sein de la présente charte, et si nécessaire, à prendre toute mesure corrective appropriée dans une démarche d'amélioration continue.

Engagements de l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild envers ses fournisseurs et sous-traitants

L'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild s'engage à respecter les principes suivants :

Sélection Équitable et Transparente :

- Prendre en compte tout au long de la procédure d'achat, les objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale et respecter la réglementation française en matière d'évaluation de l'empreinte carbone directe et indirecte.
- Communiquer sa politique interne en matière de RSE fixant ses propres objectifs de réduction de l'empreinte carbone, alignés avec les objectifs de décarbonation à l'échelle nationale.

Sélection des fournisseurs et sous-traitants selon un processus d'achats équitable et impartial, en fonction de critères et d'objectifs prédéfinis :

- Intégrer, selon le type d'achat, des considérations sociales et environnementales en tant que critère d'attribution des contrats (dès lors qu'il est objectif, précis et lié à l'objet du

contrat), en tant que spécification technique ou encore en tant que condition d'exécution des contrats.

- Réserver certaines procédures d'achat aux opérateurs économiques qui emploient majoritairement des travailleurs handicapés ou défavorisés, ou aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Développement de Relations Commerciales Durables :

- Développer de relations commerciales durables et propices à la lutte et au traitement effectif des risques et des enjeux des conditions de travail, à la protection de l'environnement, à l'éthique des affaires, et aux droits humains.
- Maintenir un dialogue constructif et ouvert avec les fournisseurs, sur leur capacité à respecter leurs engagements, et contribuer, dans la mesure du possible et dans un esprit de coopération, à l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action appropriés.

Règles éthiques, sensibilisation et formation :

- S'interdire de recourir à de la corruption, mettre en place des mesures de prévention et de détection de faits de corruption et faire appliquer le Code de bonne conduite anticorruption à l'ensemble des collaborateurs, notamment en matière de prévention de la corruption, de conflits d'intérêts, et de relations avec les partenaires ;
- Identifier et prévenir les conflits d'intérêts dans le cadre des relations avec les fournisseurs et sous-traitants ;
- Protéger la confidentialité des données personnelles et commerciales conformément à la réglementation en vigueur ;
- Sensibiliser et former les prescripteurs d'achat et acheteurs aux principes éthiques et RSE.

Engagements des fournisseurs et sous-traitants envers l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild

Les fournisseurs s'engagent et engagent leurs propres sous-traitants et fournisseurs à respecter les principes suivants :

Conformité réglementaire et intégrité :

- Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois, réglementations et normes applicables dans leur secteur d'activité. Cela englobe non seulement les dispositions liées à la santé et à la sécurité, mais aussi les normes éthiques, fiscales et environnementales et le cas échéant le reporting extra-financier, la réglementation française en matière d'évaluation de l'empreinte carbone directe et indirecte, ainsi que la protection de la confidentialité des données personnelles et commerciales. Il est attendu des fournisseurs qu'ils puissent démontrer leur conformité à la réglementation applicable tout au long de la relation contractuelle ;
- Les fournisseurs et sous-traitants s'interdisent de recourir à de la corruption et ont mis en place de mesures de prévention et de détection des faits de corruption. Ils déclarent avoir pris connaissance du code de bonne conduite anticorruption disponible sur le site internet de l'Hôpital Fondation Rothschild dont ils reconnaissent l'application et le cas échéant mettent à disposition de l'Hôpital Fondation Rothschild leur propre politique en la matière.

Qualité et sécurité des produits/services, transparence et traçabilité :

- La qualité et la sécurité des produits et services fournis sont essentielles pour assurer la santé et le bien-être des patients et du personnel. Les fournisseurs doivent respecter les normes de qualité définies par l'hôpital, garantir l'absence de défauts, et s'engager à fournir des produits et services fiables et conformes aux exigences médicales et sanitaires.
- Une transparence totale est attendue de la part des fournisseurs et sous-traitants. Ils doivent fournir des informations détaillées sur l'origine des produits, les processus de fabrication, et les conditions de travail dans leurs propres installations ainsi que chez leurs sous-traitants. Cette transparence permet à l'hôpital de garantir la traçabilité des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Durabilité et impact environnemental :

- Tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, les fournisseurs doivent adopter des pratiques durables pour répondre aux besoins spécifiques de l'Hôpital. Cela peut inclure l'utilisation de matériaux recyclés ou biodégradables, la réduction des émissions de carbone, la gestion efficace des ressources naturelles ou la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement dans leurs opérations.

Innovation, responsabilité sociale et amélioration continue :

- Les fournisseurs sont incités à innover dans leurs processus, produits et services tout en intégrant des pratiques responsables sur le plan social et environnemental. L'innovation peut inclure l'introduction de technologies plus propres, le développement de produits écologiques ou la mise en œuvre de solutions logistiques durables.
- Les fournisseurs sont encouragés à participer activement aux initiatives d'amélioration continue, à partager des bonnes pratiques et à proposer des innovations qui favorisent la durabilité et l'efficacité opérationnelle.

Pour l'Hôpital Fondation Rothschild

M. Julien Gottsmann,
Directeur Général

Pour _____

Mme/M _____

confirment par la présente avoir pris pleinement connaissance de la présente Charte des Achats Responsables de l'Hôpital Fondation Rothschild et s'engagent, au nom de leur entreprise, à en respecter les principes.

Date :

Signature :

Date :

Signature :